



ANNEXE 4 - Services

Cette Annexe Services (« Annexe 4 ») est une Annexe aux Conditions Générales auxquelles est jointe la présente Annexe 4. Les Conditions Générales et la présente Annexe 4 ainsi que l'Annexe 2, l'Annexe 1, et l'Annexe 3 constituent le Contrat-Cadre. La présente Annexe 4 prendra fin en même temps que les Conditions Générales.

1. DÉFINITIONS

- 1.1. Les « Services » font référence aux services de conseil, support personnalisé, de formation et à tout autre service professionnel que Vous avez commandé à NAVY TECHNOLOGIES en vertu de cette Annexe 4.
- 1.2. Les termes en majuscules qui sont utilisés, mais non définis dans la présente Annexe 4, ont la signification indiquée dans les Conditions Générales.

2. DROITS CONCÉDÉS

- 2.1. Moyennant le paiement des Services, il Vous est concédé un droit d'usage restreint, non exclusif, non cessible, exempt de redevances (dans le cas de Services sur site), mondial et limité d'accès et d'utilisation, dans le cadre de Vos opérations internes, des Services que Vous commandez et tout élément développé par NAVY TECHNOLOGIES et qui Vous est livré au titre de la présente annexe 4 (« Services et livrables »).
- 2.2. Vous pouvez permettre à Vos mandataires et co-contractants l'accès et l'utilisation des Services et des livrables pour Vos opérations internes et Vous êtes responsable de la conformité d'une telle utilisation aux Conditions Générales, à la présente Annexe 4, de la commande en vigueur dans le cadre de cette utilisation.
- 2.3. Les Services au titre de la présente Annexe 4 peuvent être associés à votre droit d'utiliser des services cloud ou hébergés/gérés ou des produits appartenant à NAVY TECHNOLOGIES ou distribués par NAVY TECHNOLOGIES que Vous achetez autrement d'une commande distincte. Le contrat référencé dans cette commande régira Votre utilisation de ces services et Produits, et rien dans cette Annexe 4 n'est destiné à accorder un droit d'utilisation de ces services ou Produits au-delà des conditions de cette commande, tels que la période de services ou le nombre et le type d'environnements spécifiés dans une commande de services cloud ou hébergés/gérés.

3. GARANTIES, EXCLUSIONS ET RECOURS EXCLUSIF

- 3.1 NAVY TECHNOLOGIES garantit que les Services seront exécutés dans les règles de l'art. Vous devez informer NAVY TECHNOLOGIES de toute non-conformité à la garantie dans les 90 jours de la fourniture des Services défectueux.
- 3.2 EN CAS DE MANQUEMENT À LA GARANTIE, VOTRE RECOURS EXCLUSIF ET LA SEULE RESPONSABILITÉ DE NAVY TECHNOLOGIES SERONT LA RÉ-EXÉCUTION DES SERVICES DÉFECTUEUX OU, SI NAVY TECHNOLOGIES NE PEUT PAS Y REMÉDIER POUR L'ESSENTIEL À DES CONDITIONS ÉCONOMIQUEMENT ACCEPTABLES, VOUS POURREZ METTRE UN TERME AUX SERVICES CONCERNÉS ET VOUS FAIRE REBOURSER LES REDEVANCES QUE VOUS AVEZ VERSÉES À NAVY TECHNOLOGIES



NAVY TECHNOLOGIES

Let's think digital.

POUR LES SERVICES DÉFECTUEUX.

3.3 DANS LES LIMITES PERMISES PAR LA LOI, CETTE GARANTIE EST EXCLUSIVE ET IL N'Y A AUCUNE AUTRE GARANTIE EXPRESSE OU IMPLICITE, NOTAMMENT DE GARANTIE MARCHANDE OU D'ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER.